

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Mot du Maire et des élu(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 37.

CA22 16 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 10 janvier 2022, à 19 h

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 10 janvier 2022, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 38 ET SE TERMINE À 20 H 06.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Yves Deschamps	<p>La chapelle et l'ancienne résidence des Clercs de Saint-Viateur, rue Querbes, sont visées par un projet de transformation en condominiums. En tant que voisin de l'édifice et historien de l'architecture, je suis préoccupé par les images que publient le promoteur et les architectes. Elles semblent indiquer que l'aile sud (à gauche de la chapelle) serait démolie.</p> <p>Cette démolition compromettrait la très bonne qualité architecturale de l'ensemble et sa contribution unique au paysage urbain. En outre, elle ne me semble nullement indispensable à la réappropriation prévue.</p> <p>Je sais que le projet a déjà été présenté au Conseil du patrimoine et au CCU mais:</p> <p>1) quel est l'état actuel de son avancement 2) le sort de l'aile sud est-il décidé et comment?</p>
Tristan Oertli	<p>Pouvez-vous expliquer à vos concitoyens comment des écoles juives comme celle sur l'avenue Ducharme continuent de recevoir en toute impunité et illégalité des élèves, quand tant de parents doivent jongler avec leurs enfants et le travail. Pourquoi tolère-t-on ce traitement de faveur?</p>
Marc Poulin	<p>Lors de la dernière campagne électorale, Projet Montréal, M Tomlinson et vous-même, vous vous êtes vanté d'avoir ramené l'harmonie dans les relations inter-communautaires à Outremont. Par ailleurs, alors que la COVID fait des ravages dans notre communauté, que nos hôpitaux sont en péril et qu'il est demandé à tous de faire des sacrifices pour limiter nos contacts, on apprend que les écoles de la communauté hassidiques, tout comme les synagogues, continuent d'être des lieux de rassemblement. Mme Pollak, pouvez-vous nous indiquer si, selon vous, ces comportements sont compatibles avec la vision du mieux vivre ensemble, version Projet Montréal, de la dernière campagne électorale.</p>
Micheline Maranda	<p>Mme Pollak, les journaux nous apprenait que malgré les décrets les écoles de la communauté hassidiques sont restées ouvertes et que les synagogues continuent d'accueillir des fidèles. La page Facebook de M Desbois, nous a également apprise que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des représentants de la communauté hassidiques à ce sujet. Puisque ces écoles et synagogues sont très nombreuses dans votre district, je voudrais savoir si vous avez participé à ces rencontres afin d'appuyer le Maire dans ses démarches pour faire cesser ces pratiques qui mettent notre système de santé en péril? Si non, êtes vous prête à exprimer ce soir votre soutien au Maire pour que ces pratiques cessent?</p>
David DesBaillets	<p>My question is for Mayor Desbois. I am someone very concerned that your administration will undo all the good work on parking done by Mayor Tomlinson in the past four years. One cannot be in favour of a more</p>

	<p>ecological approach to managing the Borough and free parking, at the same time.</p> <p>Therefore, I would like to know what the results of the Boroughs free parking pilot project over the holidays. Do you know whether your experiment was successful? What data can you provide to back your policies on parking?</p>
Manon Chevalier	<p>Est-ce que le projet pilote de rue partagée dans l'avenue Lajoie laisse croire que le projet de piste, à l'ouest de l'avenue Outremont, ne sera plus envisagé? Ce qui serait une excellente idée! Merci.</p>
Juan Carlos Sanchez	<p>Bonne année au Conseil,</p> <p>Le bruit, la poussière et manque de stationnement sont des problèmes majeurs pour les résidents et les commerçants près du chantier de la station de métro Outremont. Depuis cet été, l'arrondissement permet en plus des travaux de nuit ! Ainsi nous devons régulièrement appeler la sécurité publique pour bruit excessif. De plus, malgré le fait que nous avons des vignettes nous ne trouvons pas facilement (ou pas du tout) une place pour stationner car elles sont prises par des camions et des voitures des partenaires de la STM (plusieurs n'ont pas de vignettes) même le soir et la nuit. Est ce que ce nouveau conseil va prendre des actions afin de réduire ces nuisances ? va-t-elle permettre des travaux de nuit ? est ce que le règlement AO-21 va être revu afin de limiter le bruit la nuit à 35db comme plusieurs villes (Westmount) ? est ce qu'une aide et/ou soutien sera apportée aux commerçants de la rue Van Horne ?</p> <p>Cordialement, Juan Carlos Sanchez</p>
tatiana schicharew	<p>Bonsoir M. Desbiens,</p> <p>Pouvez vous nous expliquer ce que vous souhaitez changer au règlement No.1171 sur la circulation et le stationnement ? allez vous faire une consultation publique ?</p> <p>Bien à vous, Mme Schicharew</p>
Jill Lance	<p>Ma question porte sur le réseau d'infrastructure cyclable d'Outremont. En tant que mère de deux enfants, ma famille et moi, nous utilisons les voies cyclables protégées pour nous déplacer dans la ville la plupart des mois de l'année. Nous aimerions en avoir plus, et non moins, de pistes cyclables protégées. Outremont ne dispose pas d'une infrastructure cyclable adéquate à l'intérieur de ses limites et ne parvient pas à se connecter efficacement aux réseaux cyclables des arrondissements adjacents. Nous voudrions savoir le plan (et le budget associé) pour assurer la coordination de la planification du réseau ainsi que l'entretien et le développement continu de l'infrastructure cyclable d'Outremont afin qu'elle soit sûre et accessible aux personnes de tous âges et de toutes capacités ?</p>
Emmanuelle Deneault	<p>La glissade de la butte du parc Beaubien est dangereuse. Mon fils s'est fracturé le fémur le 25 décembre dernier en glissant et se frappant le fémur sur un poteau de métal très mal protégé. Notre fils était ce jour-là au moins le deuxième patient à l'urgence de l'hôpital Ste-Justine en raison d'un incident de glisse au parc Beaubien. Suite à cet incident évitable, mon mari et moi avons écrit au maire d'arrondissement pour informer de la dangerosité de l'endroit et savoir quelles sont les mesures qui seront mises en place pour sécuriser les lieux. Malgré les échanges de courriels dans le temps de fêtes et les promesses de la directrice de l'arrondissement, aucun changement significatif n'a été constaté (photos à l'appui). Je pose la question à nouveau sur cette tribune au nom de plusieurs parents qui souhaitent que le site soit plus sécuritaire. Quelles mesures l'arrondissement prendra-t-il pour sécuriser rapidement le site de glissade au parc Beaubien ?</p>
Cynthia Kelly	<p>Avec la COVID qui revient, les espaces publics sont importants pour la population, pouvez-vous nous confirmer que la rue Bernard et la rue Dollard vont être à nouveau piétonnes dès le mois de mai ? C'est bien pour la population et les commerces. Les années passées, ces 2 projets ont vraiment été très appréciés. Pouvez-vous nous confirmer qu'ils seront de retour, voire bonifiés?</p>

CA22 16 0002

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 décembre 2021, à 18 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 décembre 2021, à 18 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA22 16 0003

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 décembre 2021, à 19 h

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 décembre 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA22 16 0004

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 13 décembre 2021, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 13 décembre 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 16 0005

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 15 décembre 2021, à 12 h 15

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 15 décembre 2021, à 12 h 15.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 16 0006

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA22 16 0007

Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada Corp. (résolution CG21 0599 / entente-cadre 1498784) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1219203007;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'AUTORISER une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Compass Mineral Canada Corp. selon l'entente corporative numéro 1498784;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1219203007

CA22 16 0008

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de novembre 2021

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de novembre 2021.

30.01 1213711020

CA22 16 0009

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2021.

30.02 1213711021

CA22 16 0010

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2021

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2021.

30.03 1213711022

CA22 16 0011

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2021.

30.04 1213711023

CA22 16 0012

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 novembre 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 novembre 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953011

CA22 16 0013

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier 2022 au 30 mars 2022 inclusivement » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier 2022 au 30 mars 2022 inclusivement.

40.01 1215069032

CA22 16 0014

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069032;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02

CA22 16 0015

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » visant à modifier les règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip.

40.03 1215069033

CA22 16 0016

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069033;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1215069033

CA22 16 0017

Accepter la somme de 858 866,45 \$ que le propriétaire du terrain situés au 440-480, avenue Querbes, doit transmettre à la Ville en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 78 logements

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de construction a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 16 septembre 2021 pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 78 logements, situé au 440-480, avenue Querbes;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de construction en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358034;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal(17-055)*, le versement d'une somme compensatoire de 858 866,45 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1218358034

CA22 16 0018

Édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, et de l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)*, une ordonnance autorisant l'occupation de deux espaces de stationnement situés au nord l'avenue Bernard adjacent à l'avenue Champagneur côté est, ainsi que 2 cases adjacentes à l'avenue de l'Épée côté est, du 10 janvier au 1^{er} mai 2022, pour la mise en place de stations hivernales dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées et dérogeant à l'article 9 du *Règlement AO-204* et à l'alinéa 6g) du *Règlement 1107*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216737022;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance pour l'occupation de deux espaces de stationnement situés au nord l'avenue Bernard adjacent à l'avenue Champagneur côté est, ainsi que 2 cases adjacentes à l'avenue de l'Épée côté est, du 10 janvier au 1^{er} mai 2022, pour la mise en place de stations hivernales ;

D'AUTORISER, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* conformément à l'article 9.1 dudit règlement;
- Une dérogation à l'alinéa 6g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1216737022

CA22 16 0019

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, relativement aux marges de recul sur les avenues Dollard et McEachran, du dégagement entre l'accès aux espaces de stationnement et l'axe de la rue, du nombre d'espace de chargement et de déchargement, et le pourcentage de fenestration des murs avant de l'accès au toit (escalier), en dérogeant à l'article 11 du *Règlement 06-069 de la Ville de Montréal, des paragraphes f) ii) et h) du premier alinéa de l'article 7.6.7, de l'article 9.3 et de l'article 10.3 du Règlement de zonage (1177) / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1^{er} décembre 2021, les demandes de dérogation mineure en vertu du *Règlement concernant les dérogations mineures (1180)*;

ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite relativement aux demandes de dérogation mineure s'est tenue du 16 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement;

ATTENDU QU'AUCUNE intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation dans ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement doit statuer sur ces demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le 10 janvier 2022;

ATTENDU les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217596008;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

Dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 85 logements, quatre demandes de dérogation mineure sont requises en vertu du *Règlement concernant les dérogations mineures* (1180) afin de déroger à l'article 11 du Règlement 06-069 de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux paragraphes f) ii) et h) du premier alinéa de l'article 7.6.7, à l'article 9.3 et à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177).

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 11 du Règlement 06-069 de la Ville de Montréal;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes f) ii) et h) du premier alinéa de l'article 7.6.7, à l'article 9.3 et à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177);

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1217596008

CA22 16 0020

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1er décembre 2021, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment multifamilial;

ATTENDU les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217596008;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour le l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés, le tout, conformément au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530):

Avec les réserves suivantes :

- Le long de l'avenue Dollard, remplacer l'espace minéral prévu pour les bacs de collecte par une surface végétale;
- En marge de recul, bonifier les surfaces gazonnées afin de comprendre plus de biodiversité (ex.: mélange avec trèfle, pré fleuri) ou les remplacer par des îlots de plantation agrandis;

- Déposer, avant l'émission du permis de construction, un plan révisé, préparé par un architecte de paysage, et incluant un plan de plantation comprenant les clés d'identification;
- Agencer la couleur des supports à vélo avec le mobilier existant sur le domaine public;
- Prévoir que la largeur des panneaux d'aluminium permette de réduire le nombre de joints et favoriser des joints verticaux;
- Revoir la stratégie d'éclairage des loggias et balcons afin de réduire le nombre d'appareils en projection;
- Remplacer les dalles de béton "simili-bois" proposés dans la cour intérieure par un matériau compatible avec le pavé existant sur la ruelle du Manoir et remplacer les pavés de béton noir afin de contribuer à la lutte aux îlots de chaleur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1217596008

CA22 16 0021

Adopter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant l'immeuble situé au 180, avenue Querbes

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216347013;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 180, avenue Querbes, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Martin Gascon, minute 18648, dossier 9606-21 datée du 4 novembre 2021.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1216347013

CA22 16 0022

Adopter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant l'immeuble situé au 49, avenue Joyce

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*;

ATTENDU QUE motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358036;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Laurent Desbois

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 49, avenue Joyce, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Simard, minute 24657, dossier 35207 datée du 7 octobre 2021.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1218358036

CA22 16 0023

Adopter, en vertu du *Règlement de zonage* (1177), une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 44 cases de stationnements sur les 64 exigées par le Règlement 06-069 de la Ville de Montréal pour l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux - Lot 6 050 869 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le conseil peut exempter, dans les cas d'immeubles d'habitation comprenant plus de trois (3) logements, de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement du tarif exigible prévu au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU la demande d'exemption ne doit pas avoir pour effet de réduire le nombre de cases de stationnement existantes et que les sommes perçues par le biais de l'autorisation d'exemption sont versées au fonds de stationnement et ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU lors de la réunion 1er décembre 2021 et ceux-ci ont recommandé favorablement la demande de PIIA relative au projet;

ATTENDU QU'AUCUN frais n'est exigible lorsque l'étude de la demande vise un projet pour lequel une subvention a été versée en vertu du règlement 02-102 ou tout autre programme permettant de subventionner la réalisation de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217596006;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage* (1177), la demande d'exemption de fournir et maintenir 44 cases de stationnement sur les 64 exigées par le Règlement 06-069 de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1217596006

CA22 16 0024

Dépôt des relevés de circulation effectués au cours du mois d'octobre 2021 sur les parties des avenues Dunlop, Hartland et Antonine-Maillet comprises entre les avenues Ducharme et Van Horne et les avenues Van Horne et Lajoie

DÉPÔT des relevés de circulation effectués au cours du mois d'octobre 2021 sur les parties des avenues Dunlop, Hartland et Antonine-Maillet comprise entre les avenues Ducharme et Van Horne ainsi que les avenues Van Horne et Lajoie.

60.01 1215069027

CA22 16 0025

Dépôt du rapport scientifique de Valentina Gaddi, doctorante à l'université de Montréal, sous la supervision scientifique de la professeure titulaire, Mme Valérie Amiraux, de l'Université de Montréal intitulé « Usage et partage de l'espace entre Hassidim et non-Hassidim dans les quartiers d'Outremont et du Mile-End »

DÉPÔT du rapport scientifique de Valentina Gaddi, doctorante à l'Université de Montréal, sous la supervision scientifique de la professeure titulaire, Mme Valérie Amiraux, de l'Université de Montréal intitulé « Usage et partage de l'espace entre Hassidim et non-Hassidim dans les quartiers d'Outremont et du Mile-End ».

60.02 1217426005

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 30.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022.